Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÉVISION DE L'ORDONNANCE SUR LA POSTE

Vaud déplore l'absence d'un vrai débat national

En réponse à une consultation fédérale relative au projet de révision de l'ordonnance sur la Poste (OPO), le Conseil d'Etat - tout en admettant que la mission de La Poste doit répondre aux objectifs contradictoires d'assurer un service public tout en dégageant une rentabilité financière - déplore l'absence d'un vrai débat national sur le devenir du réseau des offices de poste.

Après une large consultation auprès des milieux intéressés, l'Exécutif cantonal constate qu'une forte proportion de la population ne cautionne pas certaines transformations fondamentales, notamment la réorganisation du réseau d'offices de poste.

Aux yeux du Conseil d'Etat, l'économie d'un débat national sur le devenir du réseau des offices de poste lors de l'adoption de la nouvelle loi sur la Poste en 1997 a coûté très cher en terme d'image aux institutions suisses et au service public en général. Cette absence de réelle volonté de consultation et de concertation a nui au processus de modernisation et de réorganisation de La Poste, auquel la majorité de nos concitoyens n'était pas opposée. Elle a aussi fait du tort en termes de popularité et de confiance de la population dans le service public. Le gouvernement vaudois relève également le manque de réelle transparence - notamment avec les communes et les acteurs locaux - dans la gestion de la fermeture des offices de poste tant en milieu urbain que rural.

En outre, le Conseil d'Etat regrette que le projet d'ordonnance comporte plusieurs articles rédigés en termes vagues et imprécis, tels que " en règle générale " , " en principe " ou encore " dans la limite de ses moyens économiques ". Le Conseil d'Etat craint ces formulations libres d'interprétation par la Poste et sans contrôle du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la

communication, pourtant autorité de tutelle de la Poste.

En résumé, le Conseil d'Etat désire qu'à l'avenir s'instaure une réelle politique de collaboration et de transparence entre la Poste , les autorités cantonale et communale, et les usagers.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 26 septembre 2003

François de Coulon, économiste, Service de l'économie et du tourisme, 021 316 60 13
francois.de-coulon@set.vd.ch